

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **9 septembre 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **18**

Date d'affichage : **18 septembre 2026**

Objet de la délibération :

71. Subventions aux associations - proposition d'attribution complémentaire

Le jeudi 17 septembre 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. Yannick ADNET, Mme Pascale AUBOIS, M. Antoine COLLIGNON, Mme Agnès DIDIER, Mme Elisa HARMAND, Mme Apolline HUOT, Mme Anne HUSSON, Mme Bernadette LEBRET, M. Yves LECRIQUE, M. Claude LEONARD, M. Pierre LEONARD, Mme Laurence MARC, M. Jérôme MATHIEU, M. François MERCIER, M. Jonathan MOUGEOT, M. Bernard PIERRE.

Excusés et représentés par pouvoir : Mme Marie BOUCHET (a donné procuration à Elisa HARMAND) ; Mme Laurence LHUIRE (a donné procuration à François MERCIER) ; M. Michel LEROY (a donné procuration à Pierre LEONARD)

Secrétaire de séance : Mme Elisa HARMAND

Parmi les demandes de subvention accordées lors du vote du 10 mars dernier, une subvention de 2 752€ avait été accordée au centre social pour le remplacement de la porte du nouvel accueil.

Après avoir engagé les formalités d'urbanisme et essuyé une première opposition par l'UDAP55, il est imposé que la porte soit en bois et moulurée, ce qui engendre un surcoût conséquent.

Afin d'accompagner cet investissement en cohérence de l'actualisation du coût, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 4 523.98€, venant s'ajouter aux subventions préalablement votées pour l'exercice 2026. La subvention d'investissement accordée au centre social s'élèverait alors à 7 275.98€ en lieu et place des 2 752€ initialement votés.

Monsieur LECRIQUE, en raison de sa fonction de trésorier au Centre social, ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par 11 voix favorables et 7 abstentions :

VALIDE la proposition d'attribution complémentaire de subvention au Centre Social et Culturel du Pays de Montmedy pour un montant de 4 523.98€

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 21 septembre 2026 et publication ou notification
le 21 septembre 2026

MONTMEDY, le 21 septembre 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD



Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 21 septembre 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

